Yainville
INFORMATIONS

Février 2021

2020
une année singulière

Les numéros utiles

POLICE MUNICIPALE 02 35 05 12 82 ou 06 65 49 52 41

GENDARMERIE – COMMUNAUTÉ DE BRIGADES 17 ou 02 35 37 50 12
1177 rue de Verdun 76480 Duclair
https ://www.facebook.com/gendarmerie.de.seine.maritime/ – site internet du groupement : http ://gendarmeriedeseinemaritime.fr/

POMPIERS 18 ou 112

SAMU 15

MÉDECIN - YAINVILLE
Anne-Marie DEL SOLE 02 35 37 45 40

INFIRMIÈRES - YAINVILLE
Catherine VIVALDI, Céline LECERF, Éloïse PETIT et Fannie COURTEL 02 35 37 24 26

PERMANENCE DE SOINS 116 117
Numéro unique de permanence de soins aux heures de fermeture des cabinets médicaux : tous les soirs de 20h jusqu'au lendemain 8h, les week-ends et les jours fériés.
En cas d'urgence vitale ou de doute sur la gravité de la situation, composez le 15.

PHARMACIE DE YAINVILLE
Isabelle JAFFREZIC 02 35 37 40 40

DENTISTE - YAINVILLE
Élise MILLET 02 35 77 32 19

SOPHROLOGUE - YAINVILLE
Frédéric LEBOISSELIER 06 85 33 18 36

HYPNOSE - YAINVILLE
Nathalie LADIRÉ 06 24 35 80 46

TAXI - Chantal ROUSÉE 06 08 65 91 03
taxi.yainville@orange.fr

SSIAD (SERVICE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE)
Maison communale, 466 rue Pasteur : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 18 h (répondeur en cas d'absence). 02 35 37 47 22

FÉDÉRATION ADMR 02 32 93 90 90
Montville (aides ménagères) Secteur Duclair : M04

ASSISTANTE SOCIALE - LE TRAIT
Centre Médio-Social 02 35 37 20 44
Sur rendez-vous, prendre contact au Centre Médico-Social du Trait, Place du 11 novembre pour convenir d'un rendez-vous ou d'une visite à domicile.

PAROISSE SAINT PHILIBERT DE DUCLAIR BOUCLE DE SEINE 02 35 37 74 59
Secrétariat : 219 rue de Verdun 76480 Duclair – paroisseduclair@orange.fr – Ouvert le mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h30. Abbé Jacques SIMON

YAINVILLE INFORMATIONS
Bulletin d'informations municipales – Février 2021
Directeur de publication : Anne-Marie DEL SOLE
Responsable de la commission Communication : Anne-Marie DELMAS
Mairie de YAINVILLE
Rue du Général Leclerc 76480 YAINVILLE
Tél. : 02 35 05 92 25 – Fax : 02 35 37 33 82
www.mairie-yainville.fr
Crédit photos : Ville de Yainville
Mise en pages : S. LEMONNIER
Impression : Groupe MORAULT - SODIMPAL

Les services

SECRÉTARIAT DE MAIRIE
Tél. : 02 35 05 92 25 – Fax : 02 35 37 33 82
Site internet : http://www.mairie-yainville.fr/ – Courriel : mairie.de.yainville@orange.fr
Secrétaire générale : Hélène LEBÈGUE – Rédacteur : Angélique LEROY – Accueil : Laurence QUEVAL
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE GUY DE MAUPASSANT
Rue de la République – Tél. : 02 35 37 34 46
Responsable : Anne-Marie DELMAS
Site : https://bibliotheque.letrait.fr/
Courriel : bibliotheque@letrait.fr
Horaires d'ouverture
Lundi 14h30 - 16h00 / Mercredi 15h00 - 18h00
Samedi 10h30 - 12h30
Fermée le lundi pendant les vacances scolaires.

RELAIS POSTE COMMERÇANT À LÀ SUPÉRETTE DE YAINVILLE
Rue de la République – Retrait d'espèces, achat de timbres et enveloppes, dépôt ou retrait de colis, recommandés…

TRÉSORERIE DE DUCLAIR
250, rue Jules Ferry – Tél. : 02 35 37 50 62
Trésorier : Madame RUFFE
Horaires d'ouverture
Lundi, mardi, jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
Mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00.

MA MÉTROPOLE
Le 108 - 108, allée François Mitterrand
CS 50589 – 76006 ROUEN cedex
Gestion du service de l'eau
Gestion du service de collecte des déchets
Gestion du service de la voirie
Allo Communauté
Tél. : 0 800 021 021

PERMANENCE « DOSSIERS RETRAITE » EN MAIRIE DE DUCLAIR
Madame OUVRY vous reçoit en mairie pour vous aider et vous guider dans vos démarches administratives (dossiers retraite, point sur votre carrière, dossiers CAF, Pôle Emploi, Assurance Maladie…) chaque premier mardi du mois de 9h à 12h, sans rendez-vous.

PERMANENCE PARLEMENTAIRE DU DÉPUTÉ
Monsieur Gérard LESEUL Député de la 5e circonscription de la Seine-Maritime, vous informe des horaires d'ouverture de sa permanence parlementaire située 6 avenue Victor Hugo à Barentin.
La permanence parlementaire est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. (17h30 durant l'application du couvre-feu en vigueur).
La permanence parlementaire peut être contactée :
• Par téléphone au 02.35.34.57.68 / 06.73.20.85.42 • Par mail : contact@gerard-leseul.fr

Les associations

Coordinatrice Vie associative : Laëtitia BOITTOUT, **02 35 05 92 25**

COMITÉ DES FÊTES
Pascal RENAULT 02 35 77 90 31

JUDO EN SEINE
Françoise ESCLAPEZ 02 35 32 05 38

BASKET (Union sportive Le Trait - Yainville)
Président : Jean PONSAR
www.uslty.sportsregion.fr
Contact : Denis BAVEUX 06 73 32 94 94

YAINVILLE - LE TRAIT TENNIS CLUB
www.club.fft.fr/yainvilletc
Catherine CRAMPON 02 35 37 43 40

FOOTBALL DE LA BOUCLE DE SEINE
www.boucledeseine.footeo.com
Jean-François LAMBERT 02 35 96 19 67

LE TRAIT - YAINVILLE PONGISTE
Jérémy PETITPAS 06 66 61 53 11
Cédric DEVAUX 06 51 32 16 21

PÉTANQUE YAINVILLAISE
Patrice POURHOMME 02 35 37 25 17

TRICOT À GOGO
Huguette BRUNY 02 35 87 15 53

MAISON DES JEUNES ET D'ANIMATION CULTURELLE
Président : Yvan JAFFREZIC 02 35 37 20 41
Directeur : Jean-Philippe BROCHARD

CLUB DES LOISIRS DES RETRAITÉS
Jean-Yves CREVEL 02 35 37 95 21

ANCIENS COMBATTANTS
Charles DUHAZÉ 06 83 34 94 49

AUX SOUVENIRS DE NOS ANCÊTRES
Roselyne LANOS 06 31 46 89 39

CLUB PHILATÉLIQUE
Christophe LADIRÉ 02 35 37 29 30

JARDINS OUVRIERS
Michel DEVAUX 06 21 69 68 55

L'ASSO DU SOURIRE
Catherine LEBLOND 07 68 16 97 74

FÉDÉRATION ADMR MONTVILLE (secteur de Duclair : M04) 02 32 93 90 90

ADMR SSIAD « LES BOUCLES DE SEINE »
Présidente : Thérèse LIMARE
Infirmière coordinatrice : 02 35 37 47 22

DÉFIBRILLATEUR
316, rue de la République, sous le porche de l'ancienne mairie, à disposition de tous en cas d'urgence.

Chers Yainvillaises, Chers Yainvillais, Chers amis,

Les rencontres collectives sont encore difficiles. Je n'aurai pas ou peu de possibilités de vous présenter mes voeux pour 2021.
Cependant j'ai trouvé que le texte de Frédéric LENOIR, philosophe et journaliste, est un message au plus près de mes convictions, et je souhaite vous l'offrir.

Anne-Marie DEL SOLE, Maire

ACCUEILLIR l'imprévu

En chinois, le mot «crise» est représenté par deux idéogrammes : l'un signifie « danger » et l'autre «opportunité ». Toute crise, qu'elle soit personnelle ou collective, nous déstabilise, nous fait sortir de notre zone de confort ou nous éprouve fortement. Mais elle peut aussi nous offrir la possibilité de changer notre regard, de modifier notre mode de vie, de découvrir un nouveau chemin, et même parfois de grandir en humanité. C'est aussi ce que nous montrent les personnes résilientes : après une épreuve, aller chercher dans nos ressources intérieures la force de rebondir et de se reconstruire peut nous faire croître et vivre plus pleinement. C'est une des leçons que je tire de la crise actuelle, et notamment de cette expérience inédite du confinement : elle peut nous rappeler que la vie est précieuse et qu'il faut la vivre intensément, en savourant chaque instant, plutôt qu'en se dispersant ou en agissant l'esprit toujours préoccupé par autre chose. Comme nous le rappelle Montaigne dans ses Essais : « Quand je danse, je danse, quand je dors, je dors ! » C'est aussi ce que nous disent les sages de l'Antiquité – Carpe diem, « cueille le jour » - tout comme les études menées par les neurosciences : les substances chimiques dont nous avons besoin pour notre équilibre émotionnel et notre bien-être – la dopamine, la sérotonine, l'ocytocine – ne se déclenchent que si nous sommes pleinement attentifs à ce que nous faisons.
Préoccupés par mille soucis, nous avons souvent tendance à survivre plutôt qu'à vivre, à courir plutôt qu'à contempler, à consommer plutôt qu'à jouir de la vie.
Ce virus aura peut-être eu le mérite de nous ramener à l'essentiel, mais aussi de nous rappeler le caractère foncièrement incertain de l'existence.
C'est pourtant en apprenant à accompagner, par la souplesse de notre esprit, le mouvement toujours imprévisible de la vie que surgiront parfois, presque à l'improviste, nos plus belles joies.

L'équipe municipale

Anne-Marie DEL SOLE
Maire

Henri KAZMIERCZAK
1er adjoint en charge des affaires budgétaires, du sport et de la vie associative

Anne-Marie DELMAS
2e adjointe en charge de l'enfance, de la jeunesse, de la vie scolaire, de la culture, de la bibliothèque, de l'information et de la communication

Dolorès RODRIGUES
4e adjointe en charge des affaires sociales, du logement, de l'emploi et des personnes âgées,
Vice-présidente du Centre communal d'action sociale (CCAS)

Didier VAUTIER
3e adjoint en charge des travaux, de l'entretien du patrimoine et de l'aménagement de l'espace

Olivier ADAM
Conseiller municipal
Membre des commissions :
- *Finances - Personnel - Affaires générales*
- *Travaux - Urbanisme - Aménagement espace*
- *CCAS*

Élodie BIDAUX
Conseillère municipale
Membre des commissions :
- *Culture - Loisirs - Communication*
- *Enfance - Jeunesse - Échanges intergénérationnels*
- *Commission Appel d'offres - CAO*

Marie-Éliane CLAUDET
Conseillère municipale
Responsable des commissions :
- *Fleurissement - Cadre de vie - Illuminations*

Membre des commissions :
- *Culture - Loisirs - Communication*
- *Commission Appel d'offres - CAO*
- *CCAS*

Michel DARNANVILLE
Conseiller municipal
Membre des commissions :
• Finances - Personnel - Affaires générales • Travaux - Urbanisme - Aménagement espace • Culture - Loisirs - Communication • Enfance - Jeunesse - Échanges intergénérationnels • Fleurissement - Cadre de vie - Illuminations

Philippe GODARD
Conseiller municipal
Membre de la commission :
• Fleurissement - Cadre de vie - Illuminations

Patricia HERMIER
Conseillère municipale
Membre des commissions :
• Culture - Loisirs - Communication • Fleurissement - Cadre de vie - Illuminations

Isabelle JAFFREZIC
Conseillère municipale
Membre des commissions :
• Enfance - Jeunesse - Échanges intergénérationnels • Sports • CCAS

Aurélie KAZMIERCZAK
Conseillère municipale
Membre des commissions :
• Culture - Loisirs - Communication • Enfance - Jeunesse - Échanges intergénérationnels • CCAS

Dominique LHEUREUX
Conseiller municipal
Membre du :
• CCAS
Correspondant Défense

Patrice POURHOMME
Conseiller municipal
Membre des commissions :
• Finances - Personnel - Affaires générales • Travaux - Urbanisme - Aménagement espace • Enfance - Jeunesse - Échanges intergénérationnels • Sports • Commission Appel d'offres - CAO

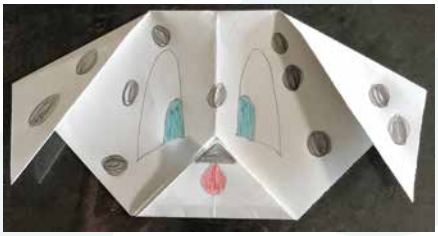

L'école primaire Charles Perrault : l'école et le confinement

Comme pour vous tous, le confinement de mars 2020 est venu modifier nos habitudes bien plus que nous l'aurions souhaité. Il a fallu organiser « un suivi pédagogique » ce qui veut dire en langage non enseignant faire transiter les leçons, les exercices et leur retour ainsi que les corrections, par le réseau internet. Cela a demandé aux enseignants de développer leurs connaissances pour proposer une classe virtuelle, par exemple ; jusqu'à simplement améliorer leur vitesse de frappe ou de manipulation informatique de fichiers.

Les parents ont dû faire l'école, parfois tout en travaillant eux-mêmes à domicile et les enfants, qui avaient quitté leurs camarades soudainement, ont travaillé seuls à la maison. C'était une période plutôt dérangeante et inconfortable, routinière.

Puis, il y a eu le 1er avril.

Une des enseignantes a informé ses élèves que le ministre demandait de montrer son niveau de natation. Il s'agissait de s'installer sur un tabouret, en maillot de bain et avec un bonnet de bain et de mimer les gestes de la brasse, le tout sur un fond musical. Une vidéo devait être enregistrée pour prouver ses capacités.

L'idée a tellement plu que toute l'équipe enseignante a transmis « le défi natation » aux élèves de la maternelle au cours moyen.

Les parents ont joué le jeu, présentant le défi comme une réelle demande du ministère et de 3 ans à 11 ans, nous avons vu sur nos écrans certains de nos élèves, équipés d'un bonnet de bain ou d'un bonnet de laine, de lunettes de piscine ou de lunettes de montagne, en maillot de bain, brassant dans un salon, un jardin…

Cet épisode a représenté une bulle d'air du côté des familles comme de celui des enseignants et cela reste un bon souvenir noyé dans un ensemble de conditions qui a été lourd à vivre et laisse encore des traces dans les connaissances et le comportement des enfants à l'école.

Marie DESCHAMPS, directrice
Tél. 02 35 37 22 05
0762376v@ac-normandie.fr
École primaire publique Charles Perrault
82 rue Jules Ferry 76480 YAINVILLE

Effectifs de l'année scolaire 2020-2021 : 100 élèves répartis dans 4 classes

PS-MS-GS – 28 élèves
Enseignante : Mme BASTIN

CP-CE1 – 23 élèves
Enseignante : Mme SCHNETTERLE

CE1 – CE2-CM1 – 26 élèves
Enseignantes : Mme DESCHAMPS, Mme LARTIQUE

CM1-CM2 – 23 élèves
Enseignante : Mme MERIGUET

Chez Guy de Maupassant

Dans la période de grandes difficultés sanitaires et d'incertitudes économiques totalement inédite que nous traversons, répondre aux besoins de lecture et de culture est essentiel pour partager, pour comprendre. Nous nous sommes efforcées de permettre et faciliter la fréquentation de notre bibliothèque municipale. Elle a été pour le moins chaotique. Nous avons, bien entendu, tenu compte de toutes les nombreuses instructions gouvernementales pour ce faire.

Avec l'aide de la bibliothèque Gérard-Philipe du Trait, dans le respect des contraintes d'accessibilité et des protocoles sanitaires, le prêt d'ouvrages : livres, BD, DVD, mensuels, documents… a été organisé en « drive » tant dans notre bibliothèque que dans celle du Trait.

Des lectures de conte ont eu lieu directement dans les salles de classe pour le plus grand plaisir des enfants. L'achat de nouveautés s'est poursuivi ainsi que tous les abonnements mensuels ou hebdomadaires et les revues sur de nombreux thèmes comme les guides de voyage, la cuisine, l'actualité…

Nous espérons tous que 2021 nous délivrera des nouvelles plus réjouissantes et que l'accès à la culture retrouvera son rythme d'avant Covid car la culture offre la particularité de penser par nous-mêmes.

Il ne faut pas que cette année nous fasse oublier l'envie de lire et de découvrir des mots et des images, nous empêche de voyager dans l'imaginaire. C'est un enrichissement extraordinaire dont il ne faut pas se passer car lorsque l'on entend « j'aime lire », c'est le monde entier qui s'ouvre. En fait, vous pourrez peut-être témoigner que ces confinements 2020 vous ont laissé le temps de lire plus que d'habitude ou de commencer à apprécier la lecture ? C'est un moment privilégié que de s'accorder ce « droit ».

Nous savons tous que nous sommes à l'ère numérique et sous l'emprise des GAFAM. C'est un outil inévitable que les enfants mais aussi les adultes doivent maîtriser. Pour cultiver l'imagination et la créativité, le numérique n'est pas forcément l'outil qui les favorise. Dans cette pratique, l'utilisateur est conditionné dans des états d'alerte permanents à l'exact opposé de l'intelligence qui demande un temps de réflexion. Les créateurs de cette addiction appellent cet état la « gamification » et ciblent en priorité les jeunes. Faisons tout notre possible pour éviter d'en faire des « machines à clic dépourvues de discernement »…

Bien sûr, l'utilité du numérique est prouvée mais où sont les Léonard de Vinci, Marie Curie, Mozart, Pasteur… de notre ère numérique ?

Nous avons cette liberté monumentale de lire ce que l'on veut, il faut en profiter tant d'humains en sont privés ! Aussi, comme je suis persuadée que la lecture contribue grandement au bonheur, chers yainvillaises et yainvillais, lisez !!!

À très bientôt, chez vous, dans votre bibliothèque. Tous nos voeux de bonne et heureuse année 2021.

NB : pour rédiger mon article, je me suis librement inspirée d'entretiens avec Erick Orsenna, Mario Vargas Llosa, Clément Defèche et des livres « La fabrique du crétin digital » de Michel Desmurget (essai) et « Le dernier message » de Nicolas Beuglet (roman).

L'équipe de bénévoles S. DELIMBEUF - A. DESSOLLE - F. DESPREZ - C. DI RIENZO et moi-même A.M. DELMAS sommes à votre disposition et à votre écoute.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Rue de la République – Tél. : 02 35 37 34 46

Lundi 14h30 - 16h00 / Mercredi 15h00 - 18h00

Samedi 10h30 - 12h30

Fermée le lundi pendant les vacances scolaires.

Travaux 2020

En raison de la pandémie, les travaux commencés en 2019 ont pris du retard. Néanmoins l'équipe communale a mis tout en œuvre pour qu'ils puissent continuer dans les meilleures conditions pour tous.

• Les travaux rue de la république sont terminés, la sécurité des usagers a été mise en avant, avec une modification de la signalisation.

• Un espace repos avec des bancs publics est désormais accessible. Une restructuration des espaces verts et des plantations a été également effectuée.

• Une fontaine à eau a été installée à proximité du Foyer municipal Jean-Louis CLAUDET. L'éclairage de la rue de la République sera bientôt remplacé par des globes à LED.

Tous ces travaux ont été suivis par l'ingénieur de la MÉTROPOLE Christophe LECLERC.

• Les cours de tennis extérieurs ont subi une réfection. Revêtement ainsi qu'un ponçage fin ont permis de redonner une planéité. Une mise en place d'une résine de couleur différente permet ainsi de donner un renouveau à ces cours.

• Le stade de football s'est également fait une beauté.

Les anciennes mains courantes en béton qui situées en périphérie du terrain d'honneur ont été remplacées par un modèle plus moderne : clôture en aluminium spécialement conçue pour les terrains de sport. Deux accès ont été créés pour faciliter l'entretien du terrain par les services techniques.

La réfection de la 2e partie des vestiaires a été réalisée. De la faïence a été posée sur les murs, le plafond a été habillé de lambris PVC et un éclairage à LED a été installé.

• Le logement du 311 rue de la République a été entièrement rénové afin de permettre au locataire de retrouver aisance et confort. Les travaux d'isolation interne, les plafonds, la peinture et les sols, l'escalier et la salle de bain ont été réalisés par des entreprises locales.

• À l'école maternelle, des dalles et la structure des plafonds ont été partiellement remplacés. La peinture du couloir, le revêtement du sol et les peintures de la salle de classe ont été refaits avec des coloris plus lumineux.

• La chaudière de l'école primaire - partie basse - a été remplacée par une nouvelle plus performante. Ce changement permet une meilleure gestion des températures réduisant ainsi les coûts de fonctionnement.

La commune envisage bientôt la vidéo protection. Cette installation permettra de sécuriser les équipements communaux et d'assurer une meilleure sécurité des personnes.

Souhaitant que 2021 sera une année faste pour la commune de Yainville et que les investissements puissent aboutir.

271 adhérents à la Maison des Jeunes et d'Animation Culturelle pour 2020

Merci à tous ceux qui nous font confiance

L'année 2020 a été difficile pour tous et la MJAC n'y a pas échappé. Dès le 13 mars dernier nous avons été contraints d'annuler tous nos événements et de fermer nos portes le 16 mars. Notre fonctionnement ne s'est pour n'autant pas arrêté.

Centres de loisirs

Deux accueils de loisirs ont été proposés pour les périodes de vacances scolaires du mois de février, de juillet et d' octobre.
Des projets et des activités pour chaque tranche d'âge : 6-12 ans et 13-18 ans.

Les activités 2020

Certaines activités sportives ont perduré par des moyens de vidéos à voir ou revoir par le biais des groupes Facebook de Chantal.

Atelier Danse animé à titre salarié par Chantal Denis Enfant 5/6 ans : 17 élèves ; Enfants 7/10 ans : 32 élèves ; Jeunes 11/16ans : 15 élèves ; Adultes : 33 participants
Country : 18 - Renfo (3 cours) : 50 - Stretching : 22

Atelier le Yoga, animé à titre bénévole par Annie Guerillon. Moment de détente très apprécié 41 adhérents fréquentent régulièrement l'activité.

Atelier gym/fitness animé à titre salarié par Thérèse Legros compte 7 élèves en fitness et 12 élèves pour la gym

Les mercredis créatifs

Les enfants ont été récupérés directement à la sortie de l'école à 11 h 30 par les animateurs et accompagnés au Centre de Loisirs jusqu'au mois de juin puis reprise des mercredis en journée de 8 h 30 à 17 h 30 depuis le mois de septembre. Inscription et réservation obligatoires à l'avance.
Les mercredis créatifs comptent 18 enfants différents et une moyenne de 8 enfants.

La garderie périscolaire 3/12 ans

La garderie fonctionne tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 7 h 30 à 8 h 30 à la salle BCD école élémentaire de Yainville et le soir de 16 h 30 à 18 h 30 à la Maison des Jeunes. 39 inscrits dont 9 en maternelle

Temps d'Activités périscolaires : janvier et février
Suite à la réforme des rythmes scolaires, des activités étaient proposées des 15 h 15 et jusqu'à 16 h 30 aux enfants sous condition d'inscription préalable à la Maison des Jeunes. Ces dernières étaient d'ordres culturels, sportifs ou artistiques. 60 participants. Après un vote des parents d élèves il à été décidé de revenir à l'ancienne formule du temps scolaire et ce depuis la rentrée de septembre 2020.

Le foyer ados

C'est un endroit où il fait bon vivre et où on peut échanger et se divertir librement.
Il fonctionne à l'année avec un accueil tous les soirs, le mercredi, le samedi et pendant les vacances scolaires. En complément, des activités de loisirs classiques viennent se greffer des minis projets.

Atelier Déco de Noël

En raison de l'annulation de certaines manifestations, comme la Semaine Bleue, le Téléthon et autres, la Maison des Jeunes s'est lancée pour les fêtes de fin d'année dans la confection du traineau du Père Noël, et de personnages qui l'accompagnent.
Un nouveau panneau de la MJAC réalisé par le personnel et les jeunes a été installé.

Le bureau se compose comme suit :

Président : Yvan JAFFREZIC

Trésorier : Yves GUILLOUET

Secrétaire : Marie-Noëlle BUREL

Une équipe pour vous accueillir :

Directeur MJAC : Jean-Philippe BROCHARD,

Secrétariat comptabilité : Stella RENAULT,

Directrice Ados/Atelier multimédia : Laetitia BOITTOUT,

Accueil garderie périscolaire et animation des mercredis : Solene Lemoine et Vincent Delaville, Léa Hale, Alycia Aoustin.

La MJAC pratique

Horaires d'ouverture au public :

Lundi
de 9h00 à 11h30 / 14h00 à 19h00

Mardi
de 9h00 à 12h00 / 14h00 à 19h00

Mercredi
de 10h00 à 12h00 / 14h00 à 19h00

Jeudi
de 9h00 à 12h00 / 14h30 à 19h00

Vendredi
de 9h00 à 11h30 / 14h00 à 19h00

Samedi de 14h00 à 18h00

YAINVILLE

Père Noël à l'école

En cette année difficile, Madame le Maire et le conseil municipal ont particulièrement tenu à préparer la venue du Père Noël comme il est de tradition dans notre commune.
Si la matinée récréative n'a pu avoir lieu en raison des conditions sanitaires que l'on connaît tous, il n'était pas question de priver les enfants de la distribution des cadeaux de Noël.
Aussi, jeudi 17 décembre le Père Noël s'est-il déplacé dans chacune des 3 classes élémentaires et de la classe maternelle pour offrir tous les jouets de sa hotte et répondre aux plus petits. Chaque enfant a reçu le jouet de son choix.
La direction de la Maison des Jeunes et les jeunes qui la fréquentent ont réalisé un splendide traîneau attelé de Rudolph, le renne au nez rouge. Le beau traîneau du Père Noël trône en majesté devant notre Mairie. Le Père Noël s'y est fait photographier en compagnie de Madame le Maire. J'ai cru comprendre, si toutes les conditions sont réunies, que 1 ou 2 rennes devraient rejoindre cet attelage pour Noël prochain, toujours réalisés par la Maison des Jeunes...
La municipalité de Yainville a toujours voulu partager avec vous cette période de joie et d'espoir et les enfants, dans leur innocence, y participent pour beaucoup. Le plaisir d'offrir est égal à celui de recevoir.
Formulons l'espoir que l'an prochain, le Père Noël nous retrouve tous dans les conditions habituelles.

Club des Loisirs des retraités de Yainville

Ce n'est pas moins de 64 personnes qui étaient présentes au Foyer municipal Jean-Louis CLAUDET, le 12 janvier pour fêter les vœux autour de la galette des rois. Ces dernières ont pu profiter de la prestation de Pascal FLEURY, sous la forme de chants et d'imitations de personnalités.
Le 6 févier, 49 personnes se sont retrouvées à la maison communale pour un repas spécial crêpes.
À partir du 15 mars, le club a fermé ses portes aux adhérents en raison du confinement.
Il a ré-ouvert le 10 septembre dans la limite de 20 personnes pour jouer aux cartes (belote – rami…), en respectant les gestes barrières (port du masque obligatoire et gel hydro-alcoolique à disposition).
Le club a de nouveau fermé ses portes à compter du 26 octobre en raison du second confinement.
Pour compenser l'absence de repas, un colis de Noël a été offert à tous les adhérents le 7 décembre.
Le bureau et les membres du conseil d'administration vous souhaitent une BONNE ANNÉE 2021 sans confinement. Portez-vous bien !

Le Conservatoire du Val de Seine

Malgré la situation sanitaire actuelle, les activités du Conservatoire se poursuivent dans la mesure du possible selon les directives nationales. Après une rentrée presque « normale », c'est-à-dire avec la totalité des cours dispensés en présentiel, en suivant un protocole sanitaire strict et en utilisant des salles communales plus grandes pour les activités de groupe qui nécessitent une certaine distanciation entre élèves, c'est malheureusement un retour à la case cours en visio qui a suivi en novembre.

Pendant ce reconfinement les professeurs ont su s'adapter, comme pour le premier en mars dernier, pour conserver les liens avec leurs élèves et maintenir l'apprentissage et le suivi pédagogique.
Plusieurs montages vidéos visibles sur les réseaux sociaux ont également été réalisés à partir de vidéos tournées par les élèves qui se sont filmés eux-mêmes de chez eux.
Depuis fin décembre, les cours sont de nouveau possibles en présentiel uniquement pour les élèves mineurs, en attendant les prochaines annonces gouvernementales.
Malgré tous ces tourments, le nombre d'inscriptions pour cette rentrée est néanmoins très bon avec beaucoup de demandes pour les cours d'éveil et initiation pour les petits de grande section et les CP. Preuve est que la musique, la danse, le chant et la Culture en général est un élément essentiel du quotidien et un bon moyen de s'évader durant ces périodes troubles.
Pour connaître toute les activités proposées par le Conservatoire, venez jeter un coup d'œil sur le site internet : www.conservatoire-valdeseine.fr ou sur leur page facebook : @conservatoireduvaldeseine.

Pour plus d'informations : 1240, rue du Maréchal Foch 76580 Le Trait - Tél. : 02 35 37 91 55
contact@conservatoire-valdeseine.fr - www.conservatoire-valdeseine.fr

OPÉRATION DE RESTAURATION GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ

En 2018, après avoir pris l'attache des services de l'État concernés (Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) et la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH), la commune de Yainville a décidé d'engager une démarche en vue de la restauration générale de son église.

Compte tenu de la complexité et de la spécificité de ce dossier, elle a confié au cabinet URBICONSEIL une mission d'assistant maîtrise d'ouvrage, pour une assistance administrative, juridique et financière de l'ensemble de cette opération.
À l'issue d'un appel d'offres, un architecte a été désigné afin de réaliser dans un premier temps un diagnostic complet de l'édifice avec étude d'évaluation. Il s'agit de l'atelier d'architecture Richard DUPLAT, architecte du patrimoine - D.P.L.G – architecte en chef des monuments historiques, situé à SAINT-CYR L'ÉCOLE – 78210.
Ce même architecte assure également la maîtrise d'œuvre de l'opération (phase conception et phase travaux) dont les principaux points du programme sont développés dans ce dossier.

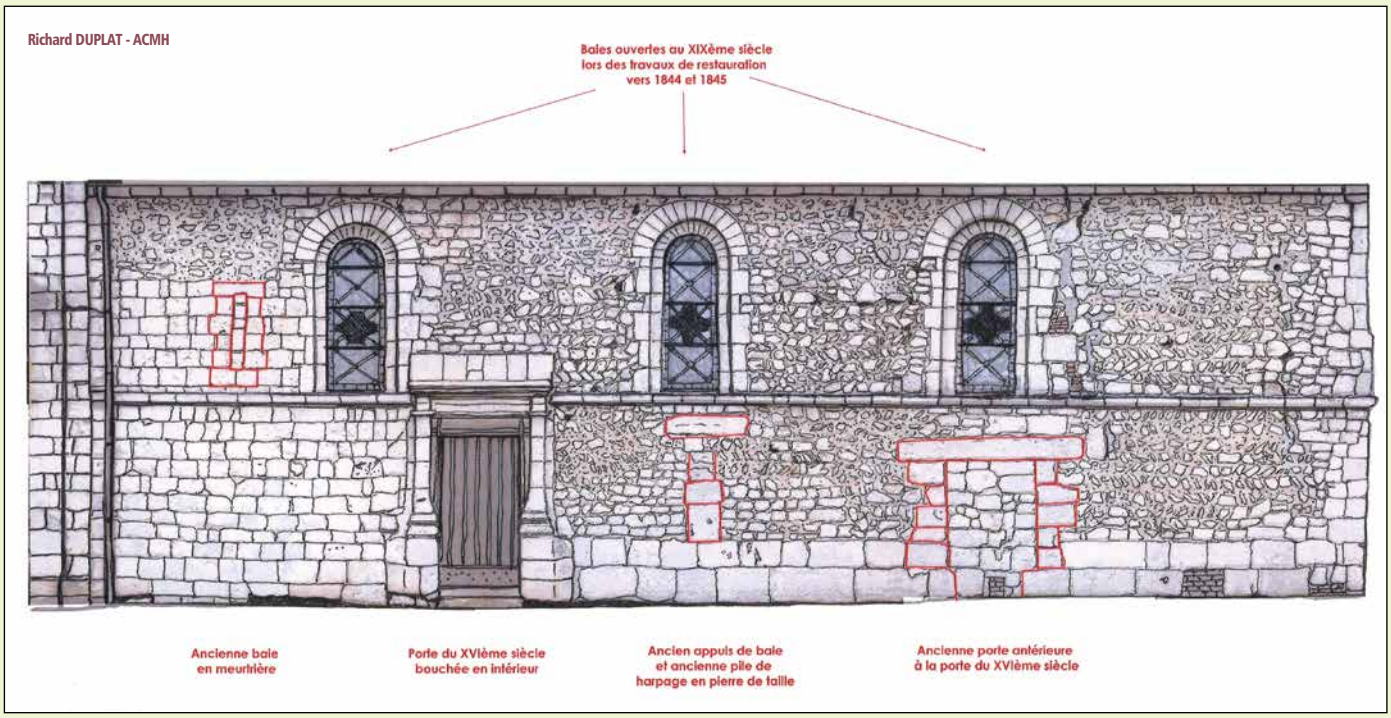

Église Saint-Michael de Newhaven

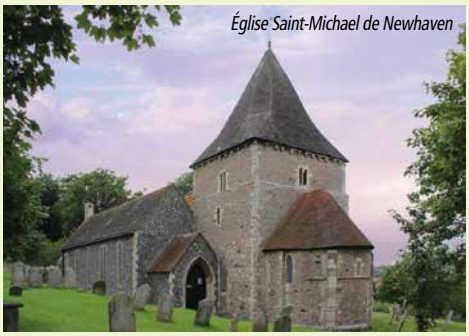

Église Saint-Michael de Newhaven

PRÉSENTATION

L'église Saint-André aurait été élevée par Robert 1er, duc de Normandie, vers 1030, selon certains historiens. Si l'église de Yainville date ainsi globalement du XVIe siècle ; la sacristie est ajoutée au XIXe siècle.
Cet édifice présente de très nombreuses similitudes avec l'église Saint-Michael de Newhaven dans le Sussex en Angleterre.
Les qualités architecturales indéniables de l'église Saint-André de Yainville ont motivé une très légitime protection par classement en totalité au titre des Monuments historiques dès 1846. Le fait qu'elle soit protégée en même temps que les plus grands édifices du territoire (cathédrales, Mont-Saint-Michel, etc.) illustre sa haute valeur patrimoniale.
Il est alors étonnant de constater que malgré l'importance patrimoniale de l'église Saint-André de Yainville, aucune étude de fond n'avait encore été menée sur cet édifice.

Soucieuse de son monument majeur, la commune de Yainville a souhaité instaurer un plan de gestion pour son église Saint-André. Ce plan a permis de planifier les travaux à mener en fonction des urgences sanitaires à partir d'une programmation budgétaire découpée en tranches fonctionnelles, étalées sur plusieurs exercices.
L'estimation financière établie en conclusion du diagnostic effectué courant 2019 s'est attachée à proposer un découpage en tranches raisonnées, appropriées et fonctionnelles sous la forme d'un plan de gestion phasé en fonction des possibilités d'investissement de la commune.
Ces propositions ont permis d'engager les missions de maîtrise d'œuvre à partir des tranches et montants de travaux entérinés par la commune et la DRAC.
Le diagnostic a été réalisé en coordination avec le bureau d'études fluides PANTEC, en particulier pour ce qui concerne la restauration et la mise aux normes des installations techniques intérieures (chauffage, électricité, éclairage, SSI, etc.).
La commune de Yainville engage ainsi une collaboration dans la durée avec un accord cadre pour les 4 tranches à venir.

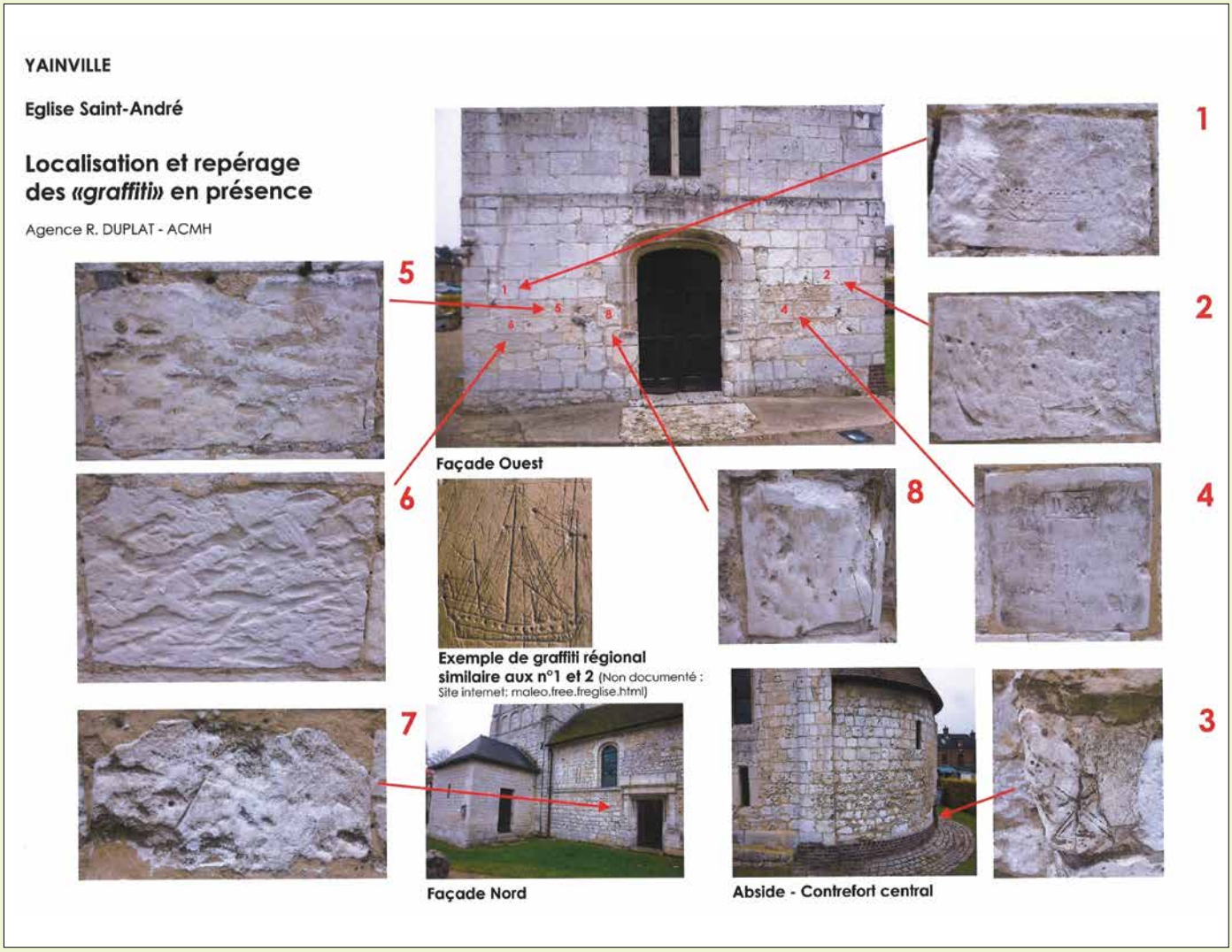

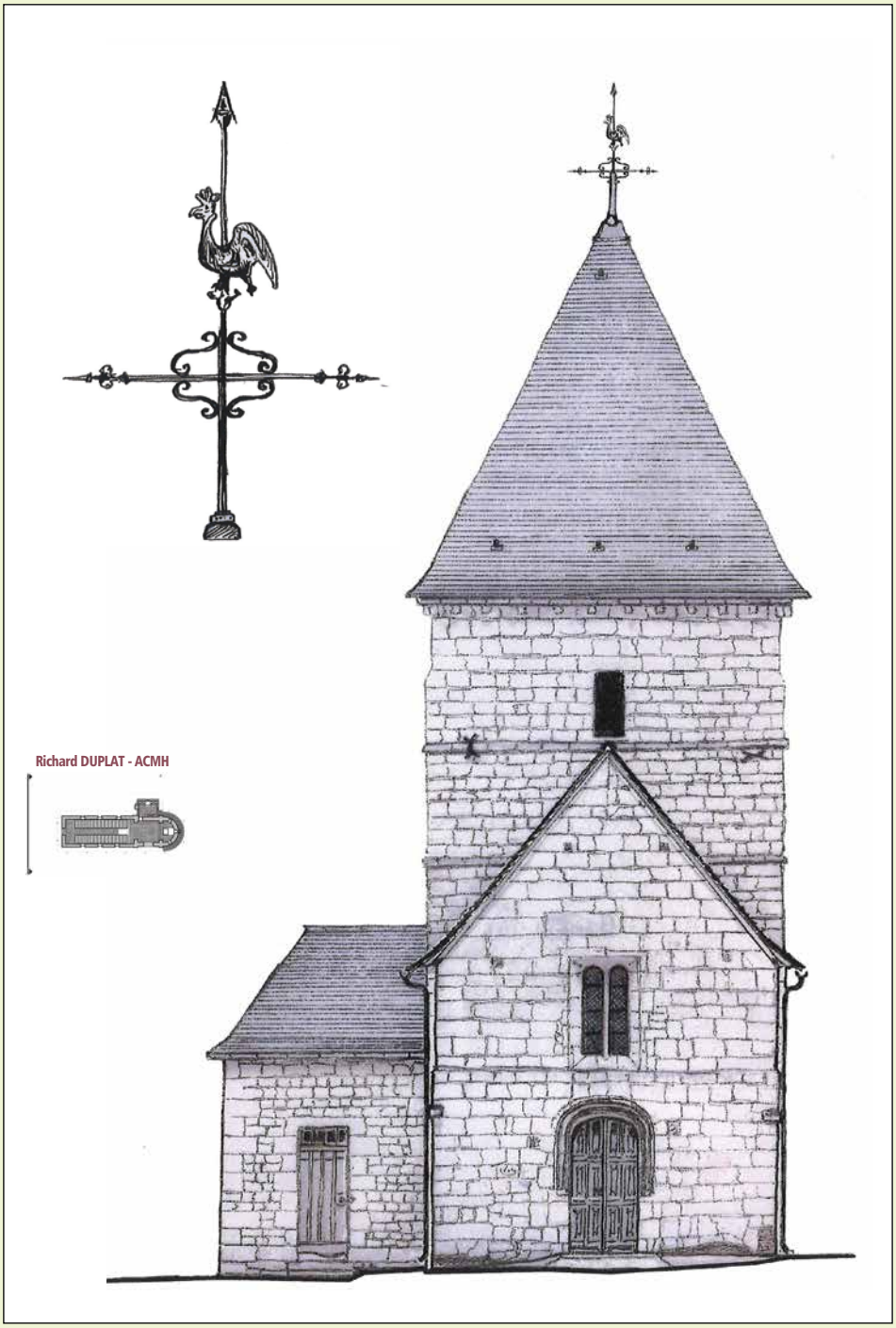

OBJET DES TRAVAUX

Les travaux concernent l'ensemble de la restauration de l'église Saint-André, extérieurs et intérieurs, tels que définis au diagnostic établi en 2019.

Le phasage retenu pour la réalisation des travaux a été défini principalement à partir de deux critères : le degré d'urgence sanitaire et la chronologie et cohérence de réalisation des travaux (par exemple, les travaux en toiture sont programmés avec les façades correspondantes pour bénéficier des échafaudages et les rentabiliser).

Pour l'église de Yainville, l'urgence sanitaire concerne en priorité les façades de la nef, en particulier sa façade Nord, puis les façades du clocher.

L'ensemble des travaux extérieurs et intérieurs est ainsi décomposé en quatre phases distinctes, cohérentes et fonctionnelles.

Les délais proposés pour chaque phase, incluent les périodes d'installations de chantier et d'échafaudages.

Le schéma ci-dessous présente le phasage et les délais de chacune des phases de travaux proposées.

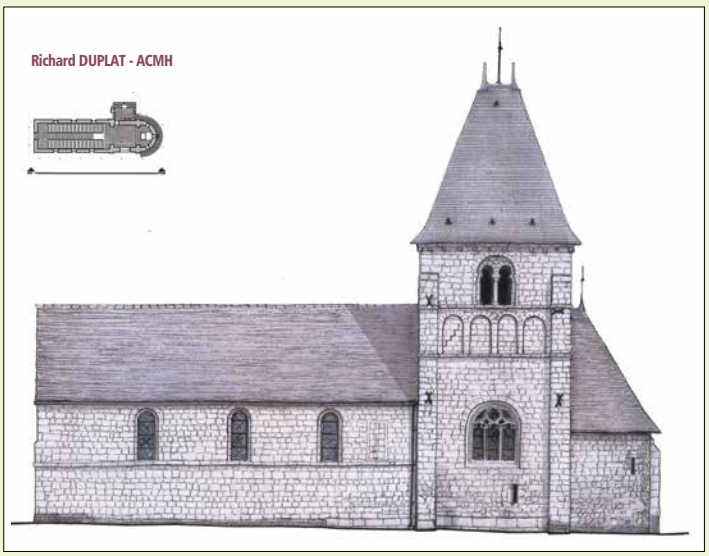

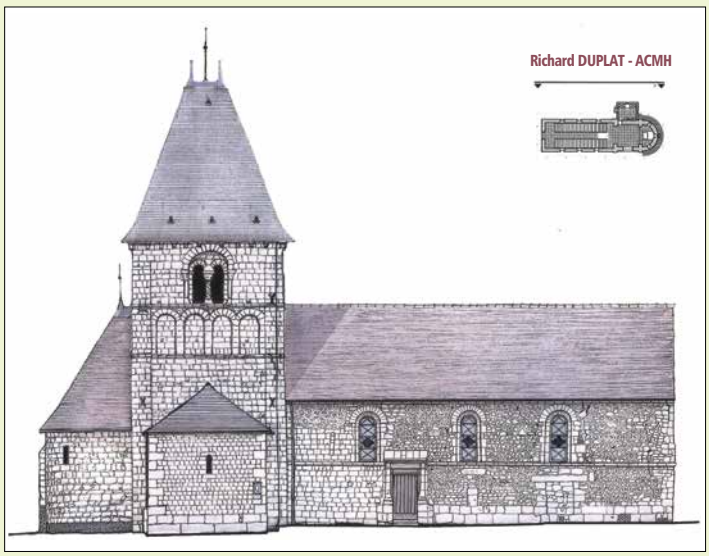

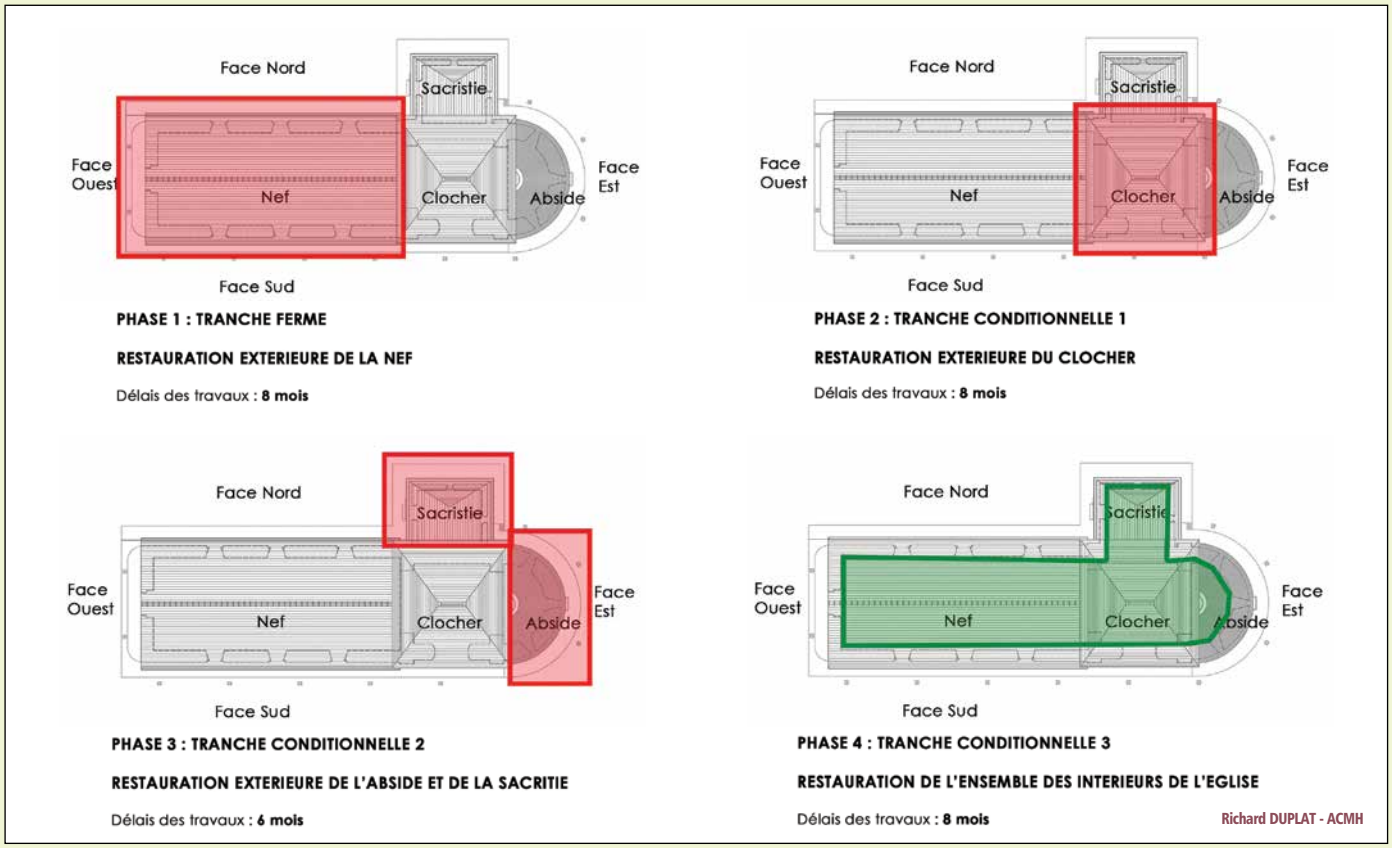

ESTIMATION DES TRAVAUX

L'estimation des travaux a été établie dans le cadre de diagnostic remis en Mai 2019 et approuvé par la DRAC dans son avis en date du 30 décembre 2019.

Suite à la réunion en mairie en date du 29 janvier 2020, en présence de la DRAC, le découpage proposé dans le diagnostic en quatre tranches fonctionnelles de travaux est retenu, s'échelonnant entre 2021 et 2024.

Le montant total des travaux en quatre tranches de travaux se porte à 603 700 € HT, et le montant total de l'opération en 4 tranches est estimé à 845 180.00 € TDC*.

(*Montants TDC, Toutes dépenses confondues : Travaux, TVA, Maîtrise d'œuvre, coordination de sécurité, bureaux d'études, hausses, aléas de chantier, etc.).

L'ensemble du coût de cette opération est subventionnée à hauteur d'environ 80 % (DRAC, Département, Métropole) et est également susceptible de bénéficier d'une action de mécénat participatif par le biais de la Fondation du Patrimoine.

Église Saint-Michael de Newhaven

ÉTAT CIVIL 2020

NAISSANCES

dont la publication est autorisée

Eliel BIENVENUT, le 7 mars

Amaury PIGNÉ, le 2 avril

Léo GUERACH FOURNIER, le 15 décembre

DÉCÈS

Baya MABADI, le 7 février

Madgid ZOUAOUA, le 24 février

Nathalie MANCEL, le 7 mai

Claude LEVITRE, le 27 mai

Patrice SIMPER, 5 juillet

Francis VAN DE PERRE, le 12 septembre

Janine SAINT-PAUL, le 2 novembre

Dominique LACHÈVRE, le 23 novembre

Makhlouf MABADI, le 1er décembre

Eugène LEPILLIER, 14 décembre

Nicolas GILLES, 16 décembre

Didier FERAY, le 22 décembre

Jaqueline MASURIER, le 25 décembre

Jardins fleuris 2020

1 Mme Chantal FIODIERE
2 M. et Mme Alain LAMY
3 M. et Mme Pierre COQUIN
4 M. et Mme Jean-Luc BETTENCOURT
5 Mme Annie CAUCHOIS
6 M. et Mme Christian NOUVEL
7 Mme Jacqueline MASURIER
8 M. et Mme Michel DUHAMEL
9 M. et Mme Michel GOHÉ
10 M. et Mme Guy AUGER
11 M. et Mme Claude HERMIER
12 M. et Mme Pascal COGUYEC
13 Mme Ginette SECCO
14 Mme Christiane BENARD
15 M. et Mme Serge TOUTAIN
16 M. Yannick DECAEN et Mme Gaëlle FLAVIER
17 Mme Catherine DUFRESNE
18 M. et Mme Thierry DUCHESNE
19 Mme Monique MALANDIN
20 M. et Mme Jean-Louis LIAS

Dans le cadre du Concours des Jardins fleuris, il vous a été décerné un prix, récompensant les efforts de fleurissement que vous avez réalisés. Actuellement toutes les manifestations sont reportées en raison de la crise sanitaire. La remise des prix des jardins fleuris n'aura pas lieu. La Commission Fleurissement a décidé cette année de remettre aux 20 lauréats sélectionnés un bon d'achat de **30 euros**, à utiliser : au CHEVREFEUILLE – Fleuriste – M. et Mme CHAGUE, 1156 rue du Maréchal Foch 76580 LE TRAIT.

Comme on le dit souvent « Après la pluie vient le beau temps ». Nous serons bientôt tous réunis pour effectuer notre voyage lorsque les conditions le permettront. Portez-vous bien.

Marie-Eliane CLAUDET, responsable de la Commission Fleurissement - Cadre de vie - Illuminations

Bien planter avec le Parc

Chaque année, dans le cadre de sa mission de préservation des paysages, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande organise deux commandes groupées de plants d'essences locales à destination des habitants de son territoire, une à l'automne et une autre en hiver. En raison du confinement, il n'a pas été possible de procéder à la livraison d'automne. Pour cette raison, la commande groupée se déroulera exceptionnellement durant tout l'hiver. **La clôture des commandes interviendra le 15 février 2021, les livraisons se feront à la Maison du Parc vendredi 26 et samedi 27 février 2021.**

La commande groupée de plantations est une action phare du Parc depuis plus de 30 ans. Avec une moyenne de 15 000 plants par an, près de 600 000 arbres et arbustes ont été plantés, l'équivalent de 300 kilomètres de haies ! Depuis quelques années, le Parc a étoffé sa proposition : les arbres fruitiers (pommiers, pruniers, poiriers et cerisiers) ainsi que plusieurs types de paillage écologique (BRF et miscanthus) font également partie du catalogue.

Des plants locaux diversifiés et adaptés à leur environnement

Les haies champêtres ont plus d'avantages que les traditionnels thuyas, cyprès ou autres lauriers. Elles offrent une plus grande diversité de couleurs, de fleurs et de feuillages. Leur entretien est moins contraignant et de par leur rusticité, elles vieillissent mieux en raison d'une meilleure adaptation aux conditions de sol et de climat. Le mélange d'espèces est source de vitalité et de bonne santé, il empêche en cas de maladie la propagation à toute la haie. La biodiversité est également favorisée, les insectes et les oiseaux y trouvent un refuge idéal. Enfin, utiliser des végétaux d'origine locale permet de préserver la fonctionnalité des milieux naturels et de retrouver de nombreux services écologiques. Nouveauté cette année, la quasi-totalité des végétaux sont labellisés "Végétal local". Il s'agit d'un label, qui garantit et contrôle l'origine des végétaux, créée par l'Agence française pour la biodiversité.

Des conseils personnalisés sur demande

Le site de vente en ligne (plantations.pnr-seine-normande.com) propose près de 70 plants de haies différents et plus de 20 fruitiers d'espèces locales ! Comment choisir les espèces les mieux adaptées à votre terrain et à votre besoin ? Le Parc a mis en place plusieurs moyens pour vous aider dans votre projet. Tout d'abord, en ligne, le site de commande comporte plusieurs informations sur chaque espèce : la hauteur, la vitesse de pousse, la couleur de floraison, la toxicité, le nom des fruits, le type de sol, le Ph et l'exposition. En complément, vous pouvez télécharger la brochure « Conseils pour réussir vos plantations de haies et fruitiers » éditée par le Parc et disponible sur son site Internet. Elle indique de nombreuses directives pour entamer un projet de plantation. Enfin, si vous souhaitez aller encore plus loin, en tant qu'habitant du Parc vous pouvez bénéficier d'un conseil personnalisé et gratuit à la plantation, par téléphone, en joignant la Maison du Parc au 02 35 37 23 16.

Pratique : Commande de plants d'essences locales sur https://plantations.pnr-seine-normande.com

Conseil personnalisé par téléphone au 02 35 37 23 16.

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

« **Une autre vie s'invente ici** ». Ce slogan que nous voyons depuis plusieurs années lors d'expositions ou de Comités tenus dans notre commune et les communes alentour, appartient et définit **Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande** plus communément appelé « Le Parc ».

En 1967, le Général de Gaulle signe le Décret instituant les « **Parcs naturels régionaux** ».

Le 17 mai 1974, le « **Parc naturel régional de Brotonne** » est né. Il est composé de 35 communes autour du massif forestier du même nom. En 2001, avec la signature de la Charte 2001-2013, le territoire s'étend le long de la Seine sur 75 communes (45 en Seine-Maritime et 30 dans l'Eure) et devient le « **Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande** ».

Notre Parc est le plus ancien des 4 Parcs normands et le seul de l'ex Haute-Normandie. L'une de ses spécificités est la cohabitation entre des espaces naturels exceptionnels : forêts, bois et haies couvrent 30 % de sa surface et les zones humides essentielles à la biodiversité en représentent 24 % (contre 2 % pour la moyenne nationale) et des installations industrielles et artisanales. C'est d'ailleurs pour freiner la pression industrielle en Vallée de Seine qu'un élu influent de l'époque, André Bettencourt, a impulsé la création de notre Parc. Il existe 56 Parcs en France, composé de 4700 communes comptant 4,4 millions d'habitants étalé sur 15 régions et 76 départements.

Notre Parc est établi physiquement sur un domaine de 5 ha à Notre-Dame-de-Bliquetuit. C'est la **Maison du Parc**, à la fois siège administratif et accueil pour tout public. On y trouve des informations sur les missions et les richesses patrimoniales, les animations et les activités touristiques de notre territoire. La **Maison du Parc** est installée depuis 1991 dans un ancien corps de ferme appelé « Ferme de la Côte », titre de son propriétaire « Sieur de la Côte » attesté par un document de 1723. Nombre de bâtiments sont présents sur le site : four à pain, granges, charretterie, pressoir, colombier etc. Le Parc a adapté les lieux en y ajoutant un verger, une mare pédagogique, des haies d'essences locales… C'est ici aussi qu'un élevage conservatoire du canard de Duclair (nommé « l'avocat » par rapport à sa bavette blanche sur ses plumes noires) a été implanté afin de sauvegarder l'espèce qui disparaissait. Enfin, des vaches Highlands Cattle et des chevaux de Camargue passent une retraite paisible après avoir pâturé dans les marais.

La Maison du Parc est un lieu de promenade, vous pouvez y pique-niquer, y louer des vélos, vous y balader, obtenir des renseignements. Elle est le point de départ de 2 itinéraires touristiques : la **Route des Chaumières** et la **Route des Fruits**.

Quelques exemples d'actions innovantes de notre Parc :

- **Préserver le paysage :** il pratique un rôle de Conseil afin de promouvoir une urbanisation maîtrisée, intégrant une vision globale du territoire.
- **Protéger la biodiversité :** une douzaine de naturalistes et écologues analysent les populations animales et végétales, les niveaux d'eau, afin d'évaluer l'état de santé des milieux naturels (en particulier les zones humides), chasse aux plantes envahissantes, recensement, aide au maintien et à la création des mares…
- **Valoriser les patrimoines :** depuis 2010, le Parc, en particulier avec la Région, expérimente un projet d'inventaire croisé du patrimoine. Il s'agit de recenser le patrimoine bâti, les éléments paysagers associés et collecter la mémoire orale afin d'avoir une vision globale et dynamique du territoire inventorié. Notre municipalité a participé à cette collecte et il en résulte le guide « Le Trait-Yainville » édité en 2017 dans la collection « Au fil des patrimoines » .
- **Sensibiliser au territoire :** au-delà des animations que Le Parc propose dans les écoles du territoire et qui touchent des milliers d'élèves chaque année, Le Parc a constitué un réseau d'acteurs locaux impliqués dans la transition écologique.
- **Soutenir l'activité économique :** dans le cadre de la transition énergétique, Le Parc travaille sur le volet bois - énergie. En mettant en relation les acteurs, il développe la filière dans une volonté de circuit court et de valorisation des bois locaux.
- **Accompagner une agriculture durable :** l'activité agricole est non seulement structurante du territoire du Parc, mais aussi source d'emplois. Le Parc sensibilise les agriculteurs à la prise en compte de l'environnement dans leurs exploitations liées à la préservation des zones humides et au maintien des élevages en Vallée de Seine.
- **Promouvoir un tourisme de qualité :** Le Parc s'est engagé dans la sauvegarde et la préservation de savoir-faire liés à l'arboriculture et à l'artisanat pour permettre le maintien d'un patrimoine paysager et d'une identité caractéristique de la Vallée de Seine.

Après 12 ans de présidence (2008-2020) et 10 années antérieures à assurer des missions pour le Parc, Jean-Pierre GIROD a passé le flambeau de la présidence à Jacques CHARRON le 15 octobre 2020. Celui-ci est Maire de Vatteville-la-Rue depuis 2014 et membre du Bureau du Parc depuis 2008.
Jacques CHARRON a accepté La présidence en observant que c'était une grande responsabilité de prendre le relais de Jean-Pierre GIROD. Il considère que c'est un challenge enthousiasmant et sera accompagné de l'équipe technique de qualité du Parc et du nouveau bureau représentatif des différentes collectivités et territoires.
Chacun a reconnu l'excellent bilan de gestion de Jean-Pierre GIROD à l'issue de ses 2 présidences, laissant à son successeur des finances saines.

Restez informés des actions du Parc. Nous avons l'avantage d'avoir un Parc naturel dans notre région. C'est une très grande chance, car il protège nos patrimoines, il enseigne, il anime, il informe, il ajoute une grande valeur ajoutée aux villes et aux régions qui le composent… Il est devenu lui aussi une représentation de notre patrimoine. On peut en être fier.

J'ai puisé et retranscrit très largement les textes rédigés dans la brochure éditée par Le Parc « Mémento du Parc » pour cette présentation. J'en remercie ici très vivement les auteurs.

A.-M. Delmas, 2e adjointe, Déléguée au Syndicat intercommunal du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

• Cérémonie du 8 mai

• Cérémonie du 11 novembre 2020

Union des anciens combattants, un vide sanitaire…

Le vieillissement de notre effectif et la disparition progressive de nos adhérents nous conduisent inévitablement à notre disparition. L'épidémie de Coronavirus et les mesures sanitaires afférentes nous ont empêchés d'organiser nos manifestations habituelles.

* * *

Le samedi 26 janvier 2020 s'est toutefois tenue notre assemblée générale qui a approuvé les rapports et reconduit le bureau, hormis Raymond Baptiste qui, ayant changé de domicile, nous a informé de sa démission, et Roland Brasse que sa santé retient à son domicile. L'après-midi s'est terminé avec le traditionnel goûter de la galette des Rois.

Nous avons dû annuler **notre commémoration du 19 mars.** Compte tenu des circonstances (épidémie de Covid-19, report des élections municipales), nous avons été contraints d'ajourner notre cérémonie annuelle d'hommage au monument aux morts. Nos pensées se sont cependant tournées ce jour-là vers les victimes des guerres de décolonisation en Afrique du Nord et particulièrement vers ceux de nos camarades qui y ont laissé leur vie.

Le vendredi 8 mai, pour le 76e anniversaire de la fin de la 2e guerre mondiale, nous nous sommes contentés d'un hommage aux victimes des deux conflits mondiaux et d'un dépôt de gerbes en petit comité au monument aux morts. N'ayant pu procéder à la quête habituelle pour les Bleuets de France, nous avons versé une somme de 100 € au bénéfice de cette œuvre.

Le mercredi 11 novembre, la manifestation commémorative traditionnelle a été réduite à sa plus simple expression : un dépôt de gerbe, une minute de silence, la lecture du message ministériel, un rappel de l'histoire du monument aux morts par Mme le Maire, devant un parterre réduit et notre drapeau porté par M. Couturier.

Saluons pour finir la mémoire de notre ami Francis Van de Perre, décédé le 13 septembre, et dont le cercueil a été accompagné de notre drapeau lors de son inhumation.

Nous ne l'oublierons pas.

LE BUREAU
Président : Charles Duhazé - tél. 06 83 34 94 49-
Secrétaire et trésorier : Jean Mourot
Trésorier honoraire : Roland Brasse
Porte-drapeau : Marcel Couturier
(remplaçant : Bruno Capou)

• Le bureau… réduit

• Une assemblée attentive

Masques solidaires

Plus de vingt personnes se sont impliquées dans notre village au bénéfice de tous en confectionnant des masques en tissu de façon spontanée.
Au nombre de ces personnes, Yvan JAFFREZIC a participé activement à cette fabrication. Nous les remercions de la solidarité qu'ils ont témoignée à la communauté.
Au même titre, nous adressons nos vifs remerciements au Lion's Club qui a déposé en mairie de nombreux masques et visières.

Yainville s'illumine 2020

1 HONORE Franck
2 RENAULT Pascal
3 CARMON Aurélien
4 CALABRESI Martine
5 LACOMME Patricia
6 QUEDEVILLE Yann
7 MJAC
8 CREVEL Christiane
9 FOUCAULT Marc
10 MARTEL Jean-Luc
11 LEVILLAIN David
12 CRIQUILLON Patrick
13 DUMONTIER Cathy

BASKET

Union sportive Le Trait Yainville

L'USLTY c'est qui, c'est quoi ? C'est une association de basket, un club familial de quasiment 100 ans, composés de nombreux bénévoles et de licenciés de 6 ans (2015) jusqu'aux seniors. Si toi aussi tu veux rejoindre notre grande famille, tu peux aller consulter notre page facebook : Union sportive Le Trait Yainville Basket, avant de venir nous voir sur le terrain.
Notre club est aussi malheureusement impacté par cette crise sanitaire et seuls les mineurs peuvent s'entrainer actuellement. Donc, si tu es âgé de moins de 18 ans, c'est possible pour toi de venir t'entraîner avec nous !
Rejoignez-nous vite, on vous attend !
Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :
PONSAR Jean (président) : 06.71.29.65.88
BAVEUX Denis (correspondant) : 06.73.32.94.94

Pourquoi devenir JUDOKA

Il était une fois un vilain petit KANO qui en avait plein le dos de passer pour un rigolo auprès de tous les marmots.

« Oh ! Petit JIGORO, tu n'es pas costaud » se moquaient les enfants YAMAMOTO, YATAMOTO, YASAMOTO.

Un peu plus tard, JIGORO rencontra Maître SENSEO qui enseignait le BUDO (l'Art du Combat des Samouraïs)

Mais JIGORO KANO voulait mettre ses adversaires KO sans leur briser les os.

Alors il inventa le JUDO.

« Le JUDO ce n'est pas comme le LOTO, il n'y a pas de hasard. »

C'est une discipline qui demande de l'attention, de l'écoute, de la persévérance et un jour, si tu le veux, tu deviendras ceinture noire.

Si tu veux apprendre le judo, il te faut un kimono et aller dans un Dojo (salle des Sports de YAINVILLE)

À bientôt.

Pour s'informer et nous rejoindre :
Facebook et site : judoenseine
Manon : 07.86.97.66.85
et Patrick : 07.86.70.36.23

La Pétanque yainvillaise 2020 année à oublier

La crise sanitaire avec ses confinements successifs a fortement perturbé le monde sportif et notamment l'activité du sport amateur.
Notre association et nos adhérents n'ont pu s'exprimer, que ce soit dans les concours locaux, régionaux et nationaux d'où une certaine frustration ressentie. Un grand merci à nos licenciés qui ont bien respecté l'ensemble des consignes sanitaires imposées.

Alors, quel bilan ?

Un début d'année prometteur avec des résultats encourageants, puis un arrêt brutal et une période d'espoir durant la trêve estivale pendant laquelle nos adhérents ont pu retrouver le plaisir de rejouer amicalement. C'est durant cette éclaircie que quelques compétitions furent autorisées, la coupe de Seine-Maritime, et la coupe de France, qui ont permis à nos sociétaires de bien y figurer, notamment l'équipe engagée dans la coupe de France qui s'inclina au 3e tour face à Gonfreville l'Orcher équipe réputée dans notre département, et une autre équipe engagée en coupe de Normandie qui s'inclina avec les honneurs au 1er tour. Notre triplette composée de Mrs Alain Leboucher, Alexis Dubuc, Bruno Decaux ont remporté avec brio le grand prix de la ville de Caudebec en Caux.

Et de nouveau cette crise et ses restrictions qui neutralisent tout rassemblement ce qui met un terme à une saison qu'il faudra vite oublier.

Quel avenir ?

L'espoir de voir enfin cette épidémie s'éloigner et de retrouver un fonctionnement du tissu associatif comme celui d'une période sans contraintes avec le souhait pour tous les clubs de garder le même effectif.
Si vous êtes intéressé(e) par la pratique de la pétanque n'hésitez pas à contacter le président ou les membres du bureau qui vous renseigneront.
La Pétanque YAINVILLAISE vous souhaite une bonne et heureuse année 2021

Le Trait-Yainville Pongiste

Le club de Le Trait – Yainville Pongiste, avec ses 63 adhérents en 2020, propose des entrainements loisir et compétition tout au long de l'année. Nous sommes un club convivial avec des personnes évoluant à tout niveau dans ce sport. L'entrainement, effectué par un entraineur diplômé, est proposé pour bien débuter le tennis de table. Chaque année, de nombreux événements sont proposés afin de faire vivre le club (repas de Noël, tournois mensuel, galette des rois, etc.).
Notre année 2020, pour nos équipes compétitives, s'est malheureusement soldée par un arrêt des championnats. Cependant, l'équipe première est toujours en quête de monter dans la division supérieure au niveau régional. Nous espérons, vous retrouver dans nos salles de Yainville et du Trait très prochainement.

Pour toutes informations supplémentaires
vous pouvez joindre Monsieur Cédric DEVAUX – Correspondant du club au 06.51.32.16.21.

L'année 2020 au Yainville-Le Trait Tennis Club

Au Yainville-Le Trait TC, avec 139 adhérents, la saison avait bien commencé. Les cours collectifs dispensés par M. Tristan Souris moniteur diplômé d'état tournaient à plein régime : mini-tennis pour les plus jeunes, école de tennis, entraînement d'équipes pour les compétiteurs, initiation pour les débutants adultes ou perfectionnement pour les joueurs confirmés.
La crise sanitaire a stoppé toutes ces activités le 13 mars pour une durée de presque 3 mois. La reprise du jeu libre et des entraînements a été possible à partir du 8 juin et nous avons pu proposer le rattrapage des cours en juillet. En septembre les adhérents sont revenus nombreux et tout l'enseignement a pu se remettre en place… pour 2 mois, jusqu'au nouvel arrêt fin octobre.

Côté compétitions, l'année 2020 fut blanche. Tous les championnats par équipes ont été annulés par la FFT, de même les tournois de juin et de fin novembre-début décembre n'ont pu avoir lieu. Seuls les tournois jeunes (40 participants) et seniors plus (41 compétiteurs) de février ont pu se dérouler.

Côté vie du club, les animations ont elles aussi été mises en veille. Nous avons pu maintenir l'action « Balles roses » lors d'Octobre Rose après l'accord de la préfecture pour la tenue de l'événement, le samedi 10 octobre après-midi.
En partenariat avec les municipalités de Yainville et Jumièges, deux activités étaient proposées, tennis et marche, ainsi que la vente de produits régionaux et de crêpes.

Une cinquantaine de marcheurs masqués ont bravé une météo incertaine, pendant que les joueurs de tennis se rencontraient dans un tournoi de doubles. Partis de Yainville, où ils ont été accueillis avec un café et un petit cadeau, les marcheurs ont rejoint Jumièges. Là une pause a permis de recharger les batteries et de recevoir un masque en tissu rose avant de reprendre le chemin en bord de Seine pour le retour. La journée s'est terminée par un moment de convivialité conjoint entre les marcheurs et les tennismen, dans le strict respect des règles sanitaires, en présence De Mme Del Sole et de M. Delalandre, maires de Yainville et de Jumièges. Cette journée nous a permis de récolter 700 € intégralement reversés au centre Henri Becquerel de Rouen, au profit de la recherche contre le cancer du sein.

La convention signée avec le collège Commandant Charcot du Trait pour assurer 1 h 30 de cours tennis dans le cadre UNSS a été renouvelée.

Heureusement qu'au milieu de cette année morose, nous avons eu la réfection des 2 courts extérieurs, qui ont déjà été très appréciés cet été par les adhérents. Nous en remercions vivement la commune de Yainville.

Pour l'année 2021, nous espérons retrouver le rythme habituel aussi bien dans l'enseignement, que dans les compétitions et que dans les animations ; croisons les doigts !

Très bonne saison sportive 2021 à tous et prenez soin de vous.

Football de la

15 équipes étaient engagées pour la saison 2019/2020 et l'équipe féminine seniors a joué quelques matches en amical : 1 équipe U7, 2 équipes U9, 1 équipe U11F en entente avec Saint Pierre Varengeville, 1 équipe U13F en entente avec Saint Pierre Varengeville, 2 équipes U11, 3 U13, 1 U15 en entente avec Saint Pierre Varengeville, 1 U18 en entente avec USPI, 2 seniors, 1 matin.

En prévision pour la saison 2020/2021, **16 équipes** : 2 équipes U7, 2 U9, 2 U11 dont 1 en entente avec Saint Pierre de Varengeville, 2 U13, 1 féminine U15, 1 U15,1 U18 en entente avec Saint Pierre de Varengeville et Barentin, 2 seniors, 1 matin

Un grand Merci à nos dirigeants et éducateurs qui ont assuré les séances et encadré les matches durant la saison 2019/2020 :

• **U7** : Yann QUEDEVILLE, Forian BAUCHET, Valentin LACOINTE • **U9** : David GODEFROY, Gaëtan BOUTARD, Valentin LACOINTE, Sylvain BOUTARD, Cédric GOHIN, Marcel TETARD • **U11** : David GODEFROY, Gaëtan BOUTARD, Paul BONMARTEL, Matthieu FOLOPPE , Franck QUIBEUF, Stéphane PIEDNOËL et Anthony SINAEVE • **U11F** : Gaëtan TAFFOREAU • **U13F** : Christophe AGNES et Sophie AGNES • **U13** : Mickaël BAUCHET, Christian DEUIL, Yann JOUAN, Cyril PAILLET, Romain EDDE, Béranger DUTHIL, Yann LECLERCQ, Thierry RABIEAUX et Matthieu WALLEMACQ • **U15** : Christophe DEHAIS, Marie Anne DEHAIS • **U18** : Gaëtan BOUTARD, Reynald CHAMBELLAN et Samuel PREVOST • **SENIORS** : Hervé SOUDAIS, Laurent EDDE, Christophe BERGERE, Yves BULTEL, Vincent PREVOST, Christophe AGNES et Jean-Marie DENEUVE • **MATINS** : Sylvain HOUCHARD, Samuel PREVOST et Florent PASQUIER • **SÉANCE GARDIENS** : Vincent PRÉVOST

Les arbitres : Sébastien Deuil et Wilfried Gohé œuvrent tous les week-ends sur les terrains de la région.

Interventions aux écoles primaires : À Jumièges les interventions ont été sont annulées en raison du confinement. Elles devraient à nouveau être reconduites en fin d'année scolaire si les conditions sanitaires le permettent. Le FBS a participé aux TAP mis en places sur la commune de Yainville jusqu'en mars. Les TAP doivent s'arrêter en 2020/2021. Une intervention avec l'école de Yainville est prévue en fin d'année scolaire.

Intervention avec l'ESSOR de Yainville : Le FBS est intervenu sur la saison 2019/2020 comme les autres années avec les handicapés de l'ESSOR, une séance par mois. Au programme, jeu, motricité et exercices techniques, l'activité a cessé en mars. L'action est reconduite pour cette saison.

Salle de la base de loisirs : Le club a bénéficié de la salle de sport pendant la période hivernale de novembre à mars la saison dernière. La séance du vendredi soir se déroulait en salle, nous avons pu l'utiliser en semaine selon la météo et sur quelques samedis pour des plateaux U7 et U9. La convention est renouvelée pour cette année

Manifestations

Soirée : La soirée du club prévue en mars a été annulée en raison du premier confinement.

Loto : Les lotos programmés en avril et novembre annulés également.

Le stage de perfectionnement : Annulé pour les mêmes raisons.

Les tournois : Annulés

Barbecue de fin de saison : Annulé

Formation éducateurs

Romaine EDDE : certification CFF1 annulé

Valentin LACOINTE : module U9 / module U11 annulés

Romaine EDDE, Stéphane PIEDNOËL, Matthieu WALLEMACQ, Géraldine WALLEMACQ, Yann LECLERCQ, Cédric GOHIN, Christophe AGNES : module U13 annulé

Catégories / Horaires / lieux des entraînements et des matches à domicile pour la saison 2020/2021 :

CATÉGORIES	ENTRAÎNEMENT	MATCH À DOMICILE
U7 : né(e) en 14 et 15	à Jumièges à 17 h 30 à 18 h 45 le lundi	à Jumièges à 10 h 30 (samedi)
U9 : né(e) en 12 et 13	à Jumièges à 14 h 30 à 16 h le mercredi /17 h 30 à 18 h 30 à Jumièges le vendredi	à Jumièges à 10 h 30 (samedi)
U11 : né(e) en 10 et 11	à Jumièges à 16 h à 17 h 30 le mercredi / 17 h 30 à 18 h 30 le vendredi	à Yainville à 10 h 15 (samedi)
U13F/U15F : née en 06, 07, 08 et 09	à Jumièges 14 h 30 à 16 h le mercredi / 18 h à 19 h le vendredi	à Yainville/Jumièges à 15 h (samedi)
U13 : né(e) en 08 et 09	à Yainville de 16 h à 17 h 30 le mercredi / le vendredi de 18 h 30 à 19 h 30	à Jumièges à 14 h 30 (samedi)
U15 : né(e) en 06 et 07	à Yainville de 17 h à 18 h 30 le mercredi / à Jumièges le vendredi 18 h 30 à 19 h 30	à Jumièges à 15 h 30 (samedi)
U18 : né en 03, 04 et 05	Avec les seniors ou les U15	à Barentin à 15 h 30 (samedi)
Seniors : à partir de 2002	à Yainville de 19 h à 20 h 30 mardi et jeudi	à Yainville à 15 h (dimanche)
Matins : à partir de 2001	à Jumièges 19 h à 20 h 30 mardi et jeudi	à Jumièges à 10 h (dimanche)

Boucle de Seine Saison 2019/2020 (prévision 2020/2021)

Un mot également sur la commission technique, qui se réunit 7 fois dans la saison avec toujours entre 10 et 14 personnes. Moment d'échange, de construction et de convivialité, elles sont importantes pour la cohésion des équipes et du club.

Label FFF

La section féminine du FBS est de nouveau labellisée « École de Football Féminine niveau Bronze » pour 3 ans. Bravo aux éducateurs et dirigeants. Celui « Jeunes » se terminera en juin 2021. Nous essaierons de le renouveler pour la saison 2021/2022.

Installations

- LE MESNIL SOUS JUMIEGES : terrain de la base : des travaux on été effectués pour la réfection du terrain, 4 buts et 1 traceuse ont été achetés, le grillage de la main courante a été posé. On espère le récupérer au printemps 2021
- JUMIEGES : quelques projecteurs ont été rajoutés concernant l'éclairage.
- YAINVILLE : les travaux concernant le 2e vestiaire et les mains courantes sont terminés. Le terrain d'entrainement devrait être disponible également au printemps de 2021

Mot du Président

Face à la crise sanitaire sans précédent que nous traversons, le FBS a su rapidement se mobiliser et répondre aussitôt aux préconisations des pouvoirs publics. Le club a fermé ses portes et les manifestations ou rencontres sportives ont été annulées ou reportées.

Ne sombrons pas dans la sinistrose où le pessimisme devient la valeur de référence. Nous reprendrons nos activités sportives en nous adaptant aux protocoles sanitaires mis en place.

Sportivement l'année 2019/2020 aura été une année quasiment nulle puisque les championnats des différentes équipes ne sont pas allés à leur terme. Pour la saison 2020/2021, l'équipe première repart avec Philippe HUET entraîneur expérimenté ayant exercé au niveau régional pendant des années. Au niveau de l'encadrement nous accueillons deux BPJEPS activité sport collectif option football Aymeric Mahé en formation de reconversion et Baptiste BAUCHET en

apprentissage. Le club bénéficiera de deux services civiques dès décembre si la crise sanitaire le permet, ils auront en charge de développer le foot féminin, gérer les réseaux sociaux, mettre en place le programme éducatif fédéral et être en lien avec les écoles des trois communes.

Économiquement le club traverse une période difficile, toutes nos manifestations depuis mars ont été annulées. Nous allons devoir faire preuve de solidarité pour que la vie reprenne un cours aussi normal que possible.

Nous soutenons nos commerçants et nous vous encourageons à les faire travailler

De notre côté nous allons devoir faire preuve de rigueur dans la gestion des jours à venir. Nous ferons les efforts nécessaires pour accompagner nos équipes, dans les mêmes conditions que l'année sportive écoulée. Cela sera déjà un bel exploit. Nous rencontrerons, dès que possible, nos partenaires et les collectivités, afin de nous assurer de leur soutien.

Nous ferons l'assemblée générale dès que possible afin de valider la saison 2019/2020 et de renouveler une partie du comité directeur...

Je remercie les éducateurs, dirigeant(e)s, arbitres, parents bénévoles et membre du CD pour leur engagement et j'ai hâte de vous retrouver autour des pelouses, en toute sécurité et en bonne santé. Protégez vous bien et respectez les consignes !

Jean-François LAMBERT

Les effectifs 2019/2020 et les prévisionnels pour la saison 2020/2021

CATÉGORIES	Saison 2019/2020	Saison 2020/2021
Féminines U11F/U13F/U15F	17	22
U7 / U9	44	38
U11	24	16
U13	32	24
U15 (D2)	13	20
U18 (D2)	9	11
Seniors (D1 et D2)	30	32
Matins (2e div)	22	20
Dirigeants / éducateurs / arbitres	43	46
	234	229

Le site du football de la Boucle de Seine : vous pouvez retrouver les convocations, les classements, les résultats, l'actualité du club, etc.
http://boucledeseine.footeo.com - Page Facebook du Football de la Boucle de Seine - Email : 549964@lfnfoot.com

Le jardinier est la plus belle rose de son jardin

Le début de saison 2020 a été plus ou moins perturbé par la Covid-19 avec l'interdiction préfectorale d'accès aux jardins.
Fin mai nos jardiniers ont pu retrouver leur parcelle pour deux heures le matin afin d'y planter oignons, échalotes, pommes de terre… avec un peu de retard.
La météo capricieuse n'est pas venue arranger la chose avec un temps sec, suivi de vent, de pluie et d'une tempête de grêlons.
Malgré cela, cette année l'association des Jardins ouvriers a organisé une sortie au salon de l'agriculture à Paris qui a été fortement appréciée de tous.
Les jardiniers ont participé à un grand nettoyage, la dalle de béton de l'entrée a été modifiée pour faciliter l'accès des véhicules et les divers trous ont été rebouchés.
L'entretien des tondeuses, des robinets et du matériel a été effectué comme à l'accoutumée.
De nouveaux jardiniers, hommes et femmes sont venus compléter nos rangs pour le plus grand plaisir de tous. Le partage et les échanges de bons conseils sont la force des jardins ouvriers.
Pour les amateurs de nature, des parcelles sont encore libres et vous attendent pour profiter des bienfaits du jardinage.
Vous pouvez contacter M. DEVAUX
au 06.21.69.68.55.
Le bureau vous souhaite une bonne année 2021, riche de bonheur, de joie, de santé et surtout de légumes.

Quelques commerçants Yainvillais à l'heure de la crise sanitaire et des confinements

Nous avons recueilli leur « point de vue » face au ralentissement économique dû à la crise sanitaire. Ouverts de longue date comme la pharmacie de Yainville et la supérette : Isabelle JAFFREZIC et Monsieur ABID ont subi une baisse de leur activité, bien que commerces de première nécessité. Monsieur et Madame PATOUX, boucher charcutier et Mesdames DUHAMEL, boulangères pâtissières, plus récemment installés ont connu de ce fait un risque élevé de difficultés.

La coiffeuse Frédérique DELACOUR et Monsieur Patrick LEBLANC, bar – bureau de Tabac, n'étant pas commerces de première nécessité ont vécu une situation encore plus difficile. Ce d'autant que d'autres habitudes ont pu être prises durant la fermeture administrative.

Tous les commerçants ont joué la solidarité avec les habitants Yainvillais et clients hors village, pratiquant les livraisons à domicile, ce qui a été apprécié et a rendu un grand service aux personnes.

Autre geste apprécié par Monsieur LEBLANC qui n'a pas ouvert son bar une seule journée depuis l'achat de son commerce : le soutien bienveillant de l'ancienne propriétaire.

Bien sûr toutes les festivités du village, assemblées générales, salons, n'ont pas fait partie de notre vie en 2020 et ont manqué cruellement à vos commerçants.

La réfection de la rue de la République malgré la gêne engendrée a donné un peu de visibilité sur un retour à la « vie normale ».

Tous ont eu à cœur de faire le maximum au niveau de l'écoute, de l'entraide, de l'impulsion à la fabrication de masques...

Comme chaque année, également le CCAS de la commune a offert à chaque habitant de plus de 65 ans un bon d'achat de 40 euros à utiliser chez les commerçants yainvillais.

Pour conclure, chacun reste optimiste car la confiance est demeurée entre les commerçants et leur clientèle.

Remercions-les pour leurs efforts et leur solidarité.

Continuons à fréquenter nos commerces de proximité, nous participons ainsi à assurer un avenir meilleur pour tous.

INFOS PRATIQUES

CALENDRIER DE COLLECTE 2021

> **Les ordures ménagères** seront collectées **1 fois par semaine, le vendredi**.

> **Les déchets recyclables** seront collectés **1 jeudi tous les 15 jours**.

> Les déchets végétaux seront collectés **tous les jeudis de mars à novembre.**

Lorsque la semaine contient un jour férié, les jours de collecte peuvent être reportés (voir guide déchets de la MÉTROPOLE distribué début janvier).

CONSIGNES POUR BIEN TRIER

> Bac gris à couvercle VERT pour les ordures ménagères

Strictement réservé aux ordures ménagères, à enfermer dans un sac avant de les déposer dans le bac.

> Bac gris à couvercle JAUNE pour les déchets recyclables

Sont uniquement acceptés :

- les journaux, magazines, prospectus, papiers, les enveloppes y compris à fenêtre,
- les flaconnages plastiques, y compris les bouteilles d'huile, les flacons de mayonnaise, de ketchup,
- les briques alimentaires,
- les emballages en carton,
- les boîtes métalliques, aérosols, bidons et barquettes en aluminium.

Avant de déposer vos déchets recyclables dans le bac à couvercle JAUNE, en VRAC, pensez à faire les bons gestes !

- videz bien de leur contenu les emballages, sans les laver,
- compactez les bouteilles en plastique dans le sens de la hauteur et laissez les bouchons,
- ne déchirez pas les papiers en petits morceaux,
- pliez les cartons,
- les déchets recyclables ne doivent pas être emboîtés.

Ne pas mettre dans le bac, les déchets recyclables dans des sacs en plastique.

Pour les très grands cartons (de télévision, de meuble…), coupez-les en morceaux (environ 50 cm x 50 cm) ou déposez-les en déchetterie.

> Bac gris à couvercle MARRON pour les déchets végétaux

Sont uniquement acceptées :

- les tontes de gazon
- les feuilles mortes
- les fleurs fanées, tailles de rosiers…

Sont collectés dans la limite de 400 litres maximum par collecte : • soit le contenu de votre bac de 240 litres plus 2 sacs ou fagots,

- soit 5 sacs ou fagots.

Les tailles de haies et d'arbustes (inférieur à 10 cm de diamètre) sont à déposer à côté des bacs en fagots liés de maximum 1 mètre de long.

DÉCHETTERIE du TRAIT
zone d'activités Le Malaquis

- le lundi de 10 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 45
- du mardi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 45
- le samedi de 9 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 45

Fermée les dimanches et jours fériés.

DÉCHETTERIE de DUCLAIR
hameau des Monts

- lundi, vendredi de 9 h à 12 h et 15 h à 18 h,
- mardi, mercredi, jeudi de 15 h à 18 h,
- samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Fermée les dimanches et jours fériés.

Peuvent être apportés en déchetterie : • les gravats inertes (tuiles, terre, agglos, à l'exception du plâtre) • les encombrants (canapés, meubles, literie, électroménager…) • les déchets verts (tontes et tailles de jardin) • le bois (planche, poutres, palettes) • la ferraille (tous les métaux) • les textiles ; les déchets toxiques (batteries, piles, huiles de vidange, aérosols pleins, peinture, liquide de refroidissement, amiante, colle) • les cartons d'emballage • le verre ; les journaux • les déchets d'équipements électriques et électroniques • les ampoules.

L'accès à la déchetterie est interdit aux véhicules de plus de 5,5 tonnes.

Pour plus d'informations : Allô Communauté 0800 021 021, le numéro vert de la Métropole 7 jours/7, 24h/24.

Calendrier de ramassage des déchets 2021

YAINVILLE

NOUVEAU !
Prenez votre rendez-vous d'encombrants en ligne !

Ma Métropole
metropole-rouen-normandie.fr
0 800 021 021
Service & appel gratuits

Ramassages devant chez vous

- Ordures ménagères
- Papiers et emballages
- Sapins
- Déchets végétaux

Jours fériés

Dépôt dans les conteneurs appropriés

- Textiles, linge, chaussures
- Verre

Sortir les déchets la veille au soir.
Rentrer les bacs après le ramassage.

Janvier

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Février

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

Mars

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Avril

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Juillet

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Août

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Septembre

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Octobre

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Novembre

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Décembre

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

RÉGLEMENTATION SUR LE BRUIT

Extrait de l'arrêté préfectoral du 8 oct. 2014 modifié par l'arrêté préfectoral du 16 oct. 2017.

Article 6 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits en provenance d'appareils de télévision, de radiodiffusion, de diffusion de musique amplifiée, d'instruments de musique ou autres appareils ainsi que ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux. En outre, les voix des occupants ne doivent pas, par leur intensité, créer de gêne pour le voisinage.

Article 7 : Les activités bruyantes, effectuées par les particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnière, compresseurs à air ou haute pression… susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que : **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h ; les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h ; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Article 8 : Les propriétaires d'animaux ou les personnes en ayant la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas sources de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit.

RÉGLEMENTATION SUR LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit par le règlement sanitaire départemental. Au-delà des possibles troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que les risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants cancérigènes.

En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut être appliquée pour un particulier.

Des solutions alternatives existent :
- le compostage,
- la collecte en porte à porte,
- le broyage et le paillage,
- le dépôt en déchetterie.

BALAYAGE DES CANIVEAUX

Le balayage des caniveaux communaux est assuré le deuxième mercredi de chaque mois sur toute la commune. Ce jour-là, les habitants sont invités à déplacer leurs véhicules afin de faciliter les travaux de balayage.

DIVAGATION DES ANIMAUX

Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats (arrêté du 23/09/99 du Code rural). Nous vous remercions de bien vouloir veiller au respect de cette disposition, sachant que nous pourrions être amenés, en cas de manquements répétés, à la mise en fourrière des animaux se trouvant en état de divagation.

ALLOCATION POUR VOYAGES SCOLAIRES OU D'ÉTUDES 2021

Une aide forfaitaire annuelle de 110€ par enfant est accordée aux familles domiciliées à Yainville qui déposeront en mairie une demande d'aide au financement d'un séjour organisé pour leur enfant à charge, dans le cadre de sa scolarité ou de ses études

• à l'exclusion des voyages organisés dans le cadre scolaire primaire (écoles maternelle et élémentaire) pour lesquels la commune de Yainville est déjà l'un des principaux financeurs.

Cette aide est consentie pour tout séjour d'une durée minimum de 4 jours dans la limite des frais engagés par année civile.

OBLIGATION DE RECENSEMENT AU SERVICE NATIONAL

Nous rappelons aux jeunes gens (filles et garçons), qu'ils doivent obligatoirement se faire recenser, dans le mois de leur seizième anniversaire, à la mairie de leur domicile. Cette démarche, qui peut être effectuée par le représentant légal, permet : d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense ; d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de dix-huit ans ; de s'inscrire à divers examens et concours (BEP, BAC, Permis de conduire, etc.).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Centre du service national de Rouen : 3, rue d'Herbouville 76178 ROUEN Cedex – 02.32.08.20.32 – https://presaje.sga.defense.gouv.fr/

CIRCULATION DES QUADS ET ENGINS MOTORISÉS EN FORÊT ET DANS LES ESPACES NATURELS

La forêt est un lieu de détente et de loisirs incontournable : recherche d'un cadre naturel, de quiétude, d'aménagements d'accueil du public. Dans tous les cas, l'accueil du public en forêt doit être respectueux du milieu naturel. Or la pratique des sports motorisés (quads, 4X4, moto-cross) en milieu naturel est toujours source de bruit, de dégradations des sols et des milieux, de perturbation de la faune sauvage et souvent de danger pour les autres usagers. Il s'est donc avéré nécessaire devant la recrudescence de telles pratiques de les réglementer (Code forestier, circulaire du Ministère de l'écologie et du développement durable du 06/09/05).

Ainsi, la circulation des engins à moteur n'est autorisée que sur les routes nationales, départementales, communales, chemins ruraux et voies privées dès lors qu'ils sont carrossables par un véhicule de tourisme et qu'il n'y pas de panneau d'interdiction, barrière ou autre dispositif. Dans les autres cas, l'utilisation de tels engins est formellement proscrite. En cas d'infraction à la législation, c'est le conducteur, responsable de son véhicule, qui sera verbalisé ou poursuivi.

HORAIRES DU PASSAGE D'EAU YAINVILLE - HEURTEAUVILLE

DU LUNDI AU SAMEDI
(pas de service les dimanches et jours fériés)

Yainville	Heurteauville
5 :00	5 :15
5 :30	5 :35
5 :40	5 :45
5 :55	6 :00
6 :10	6 :20
6 :30	6 :40
6 :50	7 :00
7 :10	7 :20
7 :30	7 :40
7 :50	8 :00
8 :10	8 :20
8 :30	8 :40
8 :50	9 :00
9 :30	9 :40
9 :50	10 :00
10 :10	10 :20
10 :30	10 :40
10 :50	11 :00
11 :10	11 :20
11 :30	11 :40
11 :50	12 :00
12 :10	12 :20
12 :30	12 :40
12 :50	13 :00
13 :10	13 :20
13 :30	13 :40
13 :50	14 :00
14 :10	14 :20
14 :30	14 :40
14 :50	15 :00
15 :10	15 :20
15 :30	15 :40
15 :50	16 :00
16 :30	16 :40
16 :50	17 :00
17 :10	17 :20
17 :30	17 :40
17 :50	18 :00
18 :10	18 :20
18 :30	18 :40
18 :50	19 :00
19 :10	19 :20
19 :30	19 :40
19 :50	20 :00
20 :30	21 :00
21 :30	22 :00
22 :10	22 :20

Service interrompu
de 9h05 à 9h25,
de 16h05 à 16h25
et de 20h05 à 20h25.

HORAIRES DE PASSAGE DES CARS

Les horaires de la Ligne 30 (Rouen - Caudebec-en-Caux) sont disponibles en mairie ou sur internet à l'adresse suivante : www.mobiregion.net

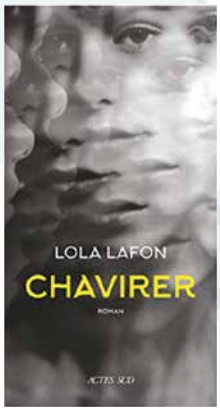

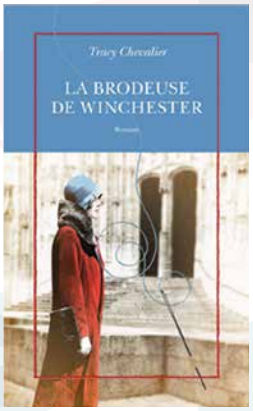

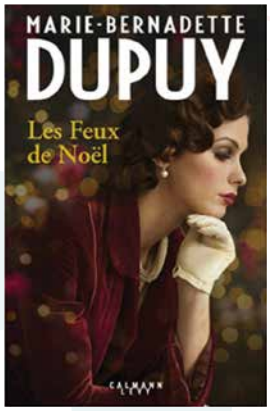
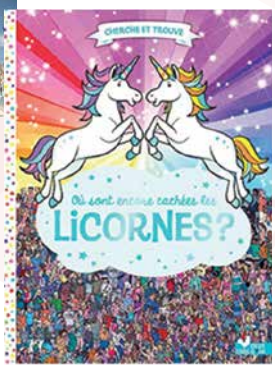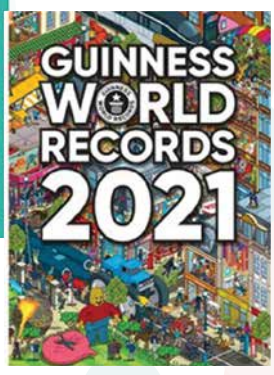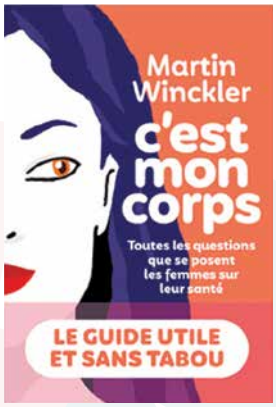
Lectures
plaisir à la bibliothèque